

COMPTE – RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
MAIRIE DE MONTREUIL – SUR – THERAIN

Le **CONSEIL MUNICIPAL** de MONTREUIL sur THERAIN s'est réuni

Le 24 février 2020 à 19 h 30

Sous la présidence de M. Alain ARNOLD Maire,

Etaient présents : M. (Mmes) les conseillers municipaux :

ARNOLD Alain – **BULTEUX** Dany – **MARTIN** Cédric – **BUMBACA** Sébastien - **DELANNOY** Marjorie –
POLONIA Laurence – **CAPRARESE** Elisabeth - **MONTAY** Gérard - **SECHER** André - **DROZ** Nicole

Secrétaire de séance : **DROZ** Nicole

I) **Approbation du compte rendu** :

Le compte rendu du Conseil Municipal de la séance du 9 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

II) **DEMISSION** :

Monsieur le Maire fait lecture de la démission de Mme Amélie ROULOT, conseillère municipale en date du 16 février dernier et remise en main au secrétariat de mairie le 24 février 2020.

Un courrier sera envoyé au Préfet de l'Oise avec copie de la démission.

III) **ORDRE DU JOUR** :

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents comptables, Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

Approuve et vote le Compte Administratif communal 2019 qui laisse apparaître un résultat de clôture de l'exercice de **185 802.25€**.

APPROBATION COMPTE DE GESTION 2019 DU RECEVEUR

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité** :

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2019, les décisions modificatives qui s'y rattachent les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancé et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la régularité des comptes ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

AFFECTATION DE RESULTATS 2019

Le Conseil municipal. réuni sous la présidence d'Alain ARNOLD, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par Mme Nicole DROZ, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi,

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		210 708.87€	33 077.40€		33 077.40€	210 718.87€
Opérations de l'exercice	130 219.45€	159 137.83€	173 333.31€	132 217.33€	303 552.76€	291 355.16€
Totaux	130 219.45€	369 856.70€	206 410.71€	132 217.33€	336 630.16€	502 074.03€
Résultat de clôture		239 637.25€	74 193.38€			165 443.87€
Excédent de financement 001 ID BP 2020			74 193.38€			
Restes à réaliser			13 760.00€	34 118.50€		
Excédent de financement Restes à réaliser			20 358.50€			
Besoin total de financement			53 834.88€			
1068 ID BP 2020			53 835.00€			
002 Excédent FR BP 2020		185 802.25€				

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

4° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser

5° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

C.C.A.S. Approbation du Compte Administratif 2019

Après avoir pris connaissance de l'ensemble des documents comptables,

Monsieur le Maire ne prenant pas part au vote,

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS, **à l'unanimité,**

Approuve et vote le Compte Administratif du CCAS 2019 qui laisse apparaître un résultat de clôture de l'exercice de **1 521.35 €.**

C.C.A.S. Approbation du Compte de Gestion 2019

Après en avoir délibéré, les membres du CCAS, **à l'unanimité,**

Après s'être fait présenter le Budget Primitif 2019, les décisions modificatives qui s'y rattachent les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Après avoir entendu et approuvé le Compte Administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancé et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Considérant la régularité des comptes ;

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DECLARE que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2019 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

C.C.A.S. AFFECTATION DE RESULTATS 2019

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence d'Alain ARNOLD, Maire, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2019, dressé par M. André SECHER, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés		1 521.35€	0.00€	0.00€	0.00€	1 521.35€
Opérations de l'exercice	0.00€	0.00€				
Totaux						
Résultat de clôture		1 521.35€				1 521.35€
002 Excédent FR BP 2020	0.00€	1 521.35€	0.00€	0.00€	0.00€	1 521.35€

3° Constate les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Réfection du chemin des étangs

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, qu'il serait nécessaire de remettre en état le chemin tout le long étangs.

Après présentation des modalités d'achat et de livraison des graviers par la société Traitement Valorisation des Produits Industriels,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- Décide d'**accepter** la remise en état du chemin des étangs pour un montant de 1 400.00€ TTC.

Aménagement et plantation du talus – Rue Féronne

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, qu'il serait nécessaire d'aménager en plantations le talus situé Rue Féronne.

Après présentation et lecture de plusieurs devis,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

- Décide d'**accepter** le devis de Gardinium – Willy ANQUIER, pour un montant de 5 368.06€ TTC.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30.

Le Maire
Alain **ARNOLD**

Elections Municipales

Scrutins les dimanches 15 & 22 mars 2020 de 8 heures à 18 heures.

La gendarmerie de Noailles vous rappelle que vous pouvez faire une procuration en cas d'absence ou pour raisons médicales.